

De la sphère autonome à l'allocation universelle¹

par Philippe Van Parijs

in *André Gorz, un penseur pour le XXI^e siècle* (Christophe Fourel ed.),
Paris: La Découverte, 2009, pp. 161-175.

Parmi les personnes dont les écrits ont le plus marqué ma propre réflexion, André Gorz figure en bonne place. C'est à lui, « inspirateur inoubliable, interpellateur intransigeant » que j'ai dédié mon livre *Refonder la solidarité*². Notre relation, cependant, n'avait pas débuté sous les meilleurs auspices.

Inspirateur inoubliable, interpellateur intransigeant

Ses *Adieux au prolétariat* avaient été pour moi une révélation. J'avais dès lors accepté volontiers de faire une recension de ses *Chemins du Paradis* pour la *Revue nouvelle*³ que je lui ai envoyée en décembre 1983, en même temps que plusieurs pages de commentaires et questions, auxquelles il me répondit gentiment « Je vous répondrai point par point, mais cela prendra un peu de temps. » Dans la foulée, une autre revue bruxelloise m'invite à commenter un texte où André Gorz défend un revenu de base combiné à un service social obligatoire. J'accepte et lui envoie copie du commentaire destiné à être publié. Quelques jours plus tard, le 5 mars 1984, il me répond :

Le dialogue et la controverse ont des règles que vous semblez mal apprécier. [...] Je n'imaginai pas que vous alliez me bombarder à l'arme lourde et je ne comprends pas encore que ce que vous appelez un « dialogue fraternel » soit devenu une déclaration de guerre. Ce n'est pas la première fois que je vois une personne avec qui je sympathisais en privé se conduire en énergumène lorsqu'elle a à s'exprimer en public. C'est là, à mon avis, une forme d'aliénation politique qui perpétue l'esprit de domination jusqu'au sein de prétendus mouvements libertaires.

Sous le choc, je lui réponds par retour de courrier :

¹ Ce texte est basé sur une conférence faite à Bruxelles le 8 octobre 2007 à l'adresse des députés et assistants parlementaires des partis écologistes belges Ecolo et Groen ! Il a été partiellement publié – dédié à la mémoire de Gerhardt Horst et Doreen Keir – dans *Etopia. Revue d'écologie politique* (vol. 3, décembre 2007) sous le titre « Post-scriptum : L'écologie politique comme promotion de l'autonomie et comme poursuite de la justice libérale-égalitaire ».

² Philippe VAN PARIJS, *Refonder la solidarité*, Cerf, Paris, 1997.

³ Philippe VAN PARIJS, « De la nature du Paradis et du moyen d'y parvenir », *La Revue nouvelle*, n° 80-7, Bruxelles, 1984, p. 69-74.

S'il y avait une chose que je n'avais ni l'intention ni l'impression de faire, c'était bien de me comporter « en énerguemène » – et moins qu'avec tout autre avec vous, qui m'avez toujours paru d'une correction intellectuelle exemplaire et dont (d'après vos écrits) je me suis toujours senti fort proche, intellectuellement et humainement.

Suit une tentative d'expliquer le malentendu par mon habitus de philosophe analytique formé à l'anglo-saxonne et une reformulation de ma critique. La (longue) réponse ne se fait pas attendre. Elle commence par ces mots : « Votre lettre du 7 mars était un vrai plaisir. Me voici pleinement rassuré, rasséréné, réconcilié et impatient de vous voir en été. » Et ce fut le début d'une longue et chaleureuse connivence.

L'une des raisons de mon intérêt pour l'œuvre d'André Gorz dérive du rôle-clé qu'il attribue à la notion d'activité autonome. Lorsqu'au cours des années 1980 j'ai tenté de préciser ce qu'il pouvait y avoir de nouveau dans le mouvement et la doctrine écologistes, la notion d'autonomie développée par André Gorz me semblait la voie la plus prometteuse, mais demandant à être clarifiée. Instruit par ses écrits et par nos échanges, j'ai formulé le plus systématiquement la relation entre écologie et autonomie, telle que je la concevais, dans « Impasses et promesses de l'écologie politique⁴ ». La revue *Etopia* a réédité ce texte fin 2007, avec un post-scriptum dont je reprends la substance ci-dessous avant de revenir à ma relation personnelle avec André Gorz.

Le « projet écologiste »

« L'écologie politique, entend-on souvent, ne se réduit pas à la protection de l'environnement. Mais en quoi consiste le surplus ? S'agit-il d'autre chose que de quelques idées vaguement mystiques ou d'un fatras disparate de propositions ponctuelles ?⁵ ». En 1990, inspiré par l'œuvre d'André Gorz que j'avais lue avec passion au cours des années précédentes, j'apportais à cette question une réponse positive. Oui, il y a moyen de faire de l'écologie politique autre chose qu'un mouvement sectoriel se situant de manière fluctuante, voire louvoyante, entre la droite libérale et la gauche socialiste. Mais pour le comprendre il est essentiel de déployer l'espace politique.

L'espace politique de la société industrielle se laissait peut-être réduire à une ligne tirée de la droite extrême du marché pur à la gauche extrême de l'État total. Mais celui de la

⁴ Philippe VAN PARIJS, « Impasses et promesses de l'écologie politique », *La Revue nouvelle*, n° 92-2, Bruxelles, février 1990, p. 79-93, réédité dans *Esprit*, n° 171, Paris, mai 1991, p. 54-70, et dans *Etopia*, n° 3, Namur, décembre 2007, p. 11-30.

⁵ « Impasses et promesses de l'écologie politique », op.cit., p.79.

société postindustrielle constitue un triangle dont cette ligne forme la base et dont le troisième angle correspond à ce que serait une société pleinement autonome. Dans la société postindustrielle, le débat doctrinal n'est donc plus bipolaire – entre libéraux et socialistes –, mais tripolaire – avec en plus les écologistes, dont la spécificité fondamentale serait de promouvoir la sphère dite « autonome », tant contre l'emprise du marché que contre celle de l'État.

Voilà, me semblait-il dans les années 1980, une manière simple et élégante d'exprimer une spécificité durable de l'écologie dans le champ politique. Mais il importe, bien entendu, qu'elle puisse s'articuler étroitement sur la dimension « environnementaliste » de l'écologie politique. Qu'une telle articulation soit possible était clairement affirmé, par exemple, dans la « Déclaration de Péruwez-Louvain-la-Neuve » (juillet 1985) exprimant les « principes fondamentaux » du parti écologiste de la Belgique francophone ECOLO. Olivier Deleuze, à l'époque député, plus tard membre du gouvernement fédéral belge, en avait rédigé la première version et j'avais été chargé d'en rédiger la version finale :

Le projet écologiste consiste d'abord à maîtriser la croissance et à la moduler en confrontant aux avantages qu'elle prétend procurer les multiples coûts qu'elle entraîne – de la destruction de l'environnement physique et humain aux risques qu'elle fait courir à la paix mondiale. Nous ne sommes que les usufruitiers de la terre, non ses propriétaires, et n'avons pas le droit, poussés par notre soif de croissance, de compromettre le destin des générations futures.

Le projet écologiste consiste aussi, et indissociablement, à modifier fondamentalement les rapports sociaux. Pour les écologistes, il est vital de faire une place plus grande au temps passé hors de la sphère économique au sens usuel, à produire directement pour nos besoins, ceux de nos proches et de notre communauté, à participer directement à la vie de nos quartiers et de nos villages, de nos villes et de nos régions. Plus vaste sera cette sphère autonome, plus grande sera la part faite à des relations humaines qui échappent à la logique du marché comme à celle de l'État et peuvent donc être directement axées sur les valeurs d'usage, sur la satisfaction directe des besoins...

Aux yeux des écologistes, ce projet apporte une réponse, la seule réponse viable à la « crise ». Non pas en la résolvant dans ses propres termes – en absorbant le chômage par la relance de la croissance. Mais en saisissant la chance qu'elle offre pour remettre en question le plus radicalement la conception du progrès sur laquelle nous vivons depuis deux siècles. Et pour instaurer entre les hommes et les femmes, et entre les peuples, des relations moins mutilantes, plus sereines, plus fraternelles.

Dans mon texte de 1990, je m'efforce d'explicitier le projet ainsi conçu et de le localiser plus rigoureusement dans l'espace politique, mais aussi de soumettre sa cohérence interne à un regard critique sans complaisance. Et la conclusion principale, sous cet angle, était que la relation entre les deux composantes du projet est plus superficielle et contingente qu'il y paraît :

S'il n'est pas fortuit, le lien entre cet objectif [de promotion de la sphère autonome] et la

problématique « verte » n'en est pas moins circonstanciel. Trop circonstanciel pour justifier le label d'écologie politique ? Peut-être. Mais cela importe peu. Trop circonstanciel pour que l'on puisse impunément en ignorer la fragilité ? Certainement. Et cela importe bien davantage.⁶

Pour réexaminer, deux décennies plus tard, cette question de la cohérence interne du projet écologiste, il me faut commencer par un minimum de clarification conceptuelle.

La « sphère autonome »

L'expression « autonome » est utilisée en de multiples sens. Comme dans le texte de 1990, je l'utilise ici en un sens purement négatif pour désigner une partie des activités productives au sens le plus large, c'est-à-dire un sous-ensemble des contributions à la création de biens et services utiles à soi-même ou à autrui. Ce sous-ensemble englobe toutes les activités productives dont le produit n'est ni vendu sur le marché ni commandé par une autorité publique. C'est dans cette sphère qu'on se meut, par exemple, lorsqu'on tond sa pelouse et lorsqu'on accouche, lorsqu'on organise une fête de rue comme lorsqu'on corrige un article de Wikipédia, lorsqu'on se met en quête d'une maison de repos pas trop chère pour une vieille voisine comme lorsqu'on colle des affiches pour ECOLO, lorsqu'on tance un vandale dans le métro comme lorsqu'on apprend à ses enfants à couper un potimarron.

Ainsi définie par simple soustraction, il est tautologiquement vrai que la sphère autonome épuise, avec la sphère marchande et la sphère étatique, l'ensemble de l'activité productive. Mais l'on peut considérer qu'il y a des activités intermédiaires : les entreprises publiques entre l'État et le marché, les associations sans but lucratif subventionnées entre l'État et la sphère autonome, peut-être aussi les coopératives et les systèmes d'échange local (SEL) – mais pas le marché noir ou l'économie dite « souterraine » – entre la sphère autonome et le marché.

Quel que soit le critère précis adopté pour délimiter les trois sphères, il est clair que personne ne peut souhaiter pousser nos sociétés dans un coin du triangle qu'elles permettent de définir : en faire des sociétés totalement marchandes, totalement étatiques ou totalement autonomes. Et il n'est pas moins clair que personne ne peut affirmer qu'une de ces sphères est intrinsèquement supérieure, au sens où toute activité productive qui en relève serait nécessairement bonne, alors que celles qui relèvent des autres sphères seraient

⁶ « Impasses et promesses de l'écologie politique », op.cit., p.93.

nécessairement mauvaises. Ceux qui défendent plus de marché ou plus d'État n'ont pas à nier que le marché comme l'État entretiennent des sales boulots et des travaux inutiles. Il n'en va pas différemment de la sphère autonome. Rien ne l'immunise contre les activités polluantes – couper sa pelouse en tracteur –, ni contre l'oppression patriarcale – la sphère familiale constitue une bonne portion de la sphère autonome –, ni contre l'inefficacité – que l'on songe aux réunions associatives où l'on passe son temps à tourner en rond ou à prendre des décisions qui ne sont jamais mises en œuvre.

Il en découle que la promotion de la sphère autonome peut rassembler des personnes mues par des motivations très différentes. Certains y voient un moyen de rendre notre société plus conforme à un idéal de liberté, ou d'égalité ou de fraternité. D'autres – et parfois les mêmes – y voient avant tout la revalorisation d'activités injustement dévalorisées par la glorification du salariat, voire une manière subtile d'accroître l'efficacité économique. D'autres enfin sont mus simplement par leur intérêt personnel : les mesures requises pour promouvoir la sphère autonome auraient pour effet de faciliter leur mode de vie ou de mieux faire tourner leurs affaires. Rien de tout cela n'est problématique ni exceptionnel. Il n'en va pas autrement pour les mouvements politiques dont la spécificité est de promouvoir le marché ou l'État. Les personnes qu'ils rassemblent sont mues semblablement par une grande variété de motivations.

Sphère autonome et développement durable

Plus délicat pour la cohérence doctrinale de l'écologie politique est la connexion qu'il importe d'établir entre la promotion de la sphère autonome et les thématiques de la protection de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles. Dans mon texte de 1990, j'avais soumis à une critique, à mes yeux fatale, l'idée selon laquelle les limites rencontrées par la « croissance », c'est-à-dire le gonflement du produit des sphères étatique et marchande, auraient pour conséquence inéluctable une augmentation de la part relative de la sphère autonome dans notre activité productive. Et je suggérais une interprétation alternative – et quelque peu démystificatrice – de la combinaison des deux composantes du projet constitutif de l'écologie, en termes de « dissonance cognitive ».

Il n'est en effet pas surprenant qu'un mouvement qui met l'accent sur les limites de la croissance attire de manière disproportionnée des personnes attachant une importance relativement faible à la consommation et relativement forte à un usage non rémunéré de leur temps. Car ce sont ces personnes qui ont le moins à perdre des mesures nécessaires pour

faire face aux limites physiques de la Terre et qui sont, par conséquent, les moins rétives à accepter les *inconvenient truths* qui se sont accumulées depuis le *Silent Spring* de Rachel Carson et, dix ans plus tard, le *Halte à la croissance !* du Club de Rome. Dans cette interprétation, il n'y a donc guère de relation substantielle entre les mesures susceptibles de renforcer la sphère autonome et celles que requièrent les contraintes environnementales. Si des mesures des deux types sont défendues par le même mouvement, c'est seulement que les personnes dont les intérêts sont servis par l'adoption des premières tendent à être des personnes dont les intérêts sont moins menacés par la prise au sérieux de vérités incommodes pour tout le monde.

Je suis cependant prêt à admettre aujourd'hui, comme Paul-Marie Boulanger et Benoît Lechat⁷, qu'il existe un lien plus profond que celui que je viens d'esquisser entre les deux composantes du projet écologiste. Dans mon texte de 1990, j'évoque du reste brièvement ce lien profond, sans pour autant le retenir. Certes, je démontre dans ce texte que ce n'est pas la baisse de productivité à laquelle on est confronté lorsqu'on se cogne aux limites de la croissance qui permet le développement de la sphère autonome, et encore moins qui y accule. Cependant, des mesures s'imposent pour éviter que nous-mêmes et les générations qui nous suivront ne s'y cognent douloureusement.

L'investissement, l'innovation technologique, la gestion de la transition démographique font partie de la stratégie à mettre en œuvre d'urgence. Mais une réduction du temps passé dans la sphère « hétéronome » (marchande ou étatique) – et donc aussi un gonflement corrélatif de la sphère autonome – peut aussi y contribuer, *du moins tant qu'on pourra supposer qu'en moyenne les activités autonomes agressent moins l'environnement et épuisent moins les ressources naturelles que les activités étatiques ou marchandes*. Ce qui n'est pas vrai par définition – faire 10 km en 4x4 pour conduire ses enfants à l'école crée plus de nuisances que d'être le facteur ou le coiffeur d'un quartier – mais a de bonnes chances de rester longtemps vrai en moyenne.

Des mesures de promotion de la sphère autonome peuvent dès lors raisonnablement se comprendre comme contribuant, parmi d'autres, à relever le défi de la limitation de nos ressources, c'est-à-dire à promouvoir le « développement durable » ou – en termes plus

⁷ Paul-Marie BOULANGER, « Une vérité qui dérange (certains) : on a encore besoin de l'écologie politique ! », *Etopia*, n° 3, Namur, 2007, p. 31-62 ; Benoît LECHAT, « Écologie-autonomie : quelques fragments de l'histoire en cours », *Etopia*, n° 3, Namur, 2007, p. 63-84.

explicites et plus rigoureux – à s’acheminer vers un niveau et un mode de vie qui soient durablement généralisables à l’ensemble de l’humanité. Cela n’implique pas que tout ce qui promeut la sphère autonome promeut *ipso facto* la réalisation d’un tel mode de vie, et inversement. Mais le lien entre les deux objectifs n’en est pas moins sensiblement plus étroit que celui que je suggérais en 1990 et rappelais plus haut : ce n’est pas seulement que ceux qui sont les plus enthousiastes à poursuivre le premier objectif sont aussi les moins rétifs à accepter les mesures requises par le second, c’est aussi que les mesures appelées par le premier objectif contribuent à atteindre le second.

Sphère autonome et allocation universelle

Quelles sont alors ces mesures qui peuvent promouvoir la préservation ou le développement de la sphère autonome ? Il y en a toute une gamme. Mais la plus simple, la plus systématique et la plus égalitaire est bien entendu l’allocation universelle, un revenu inconditionnellement versé à tout membre de la société. Quelle que soit la manière dont elle est financée – par l’impôt sur les revenus ou la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), par des cotisations sociales ou des écotaxes –, elle n’est en effet rien d’autre qu’une subvention à la sphère autonome par ponction sur le produit de la sphère hétéronome.

Une telle présentation aide à comprendre pourquoi André Gorz⁸ lui-même a été très tôt amené à prendre position, négativement d’abord, dans le débat sur l’allocation universelle. Elle explique aussi pourquoi, à travers toute l’Europe et au-delà, la mouvance écologiste a constitué d’emblée, avec les libéraux de gauche, la famille politique la plus réceptive à l’idée d’allocation universelle⁹. En même temps, elle permet de comprendre en quoi l’allocation universelle pose frontalement un problème d’équité qui divise la gauche, y compris, comme l’illustrent encore les débats en cours au sein des *Grünen*, au sein du mouvement écologiste. Pour promouvoir la sphère des activités autonomes, le revenu de base alloué à chacun doit être inconditionnel : s’il ne l’était pas, il constituerait une forme de salaire et son instauration reviendrait dès lors à une absorption dans la sphère du travail rémunéré, donc hétéronome, des activités qui aujourd’hui y échappent. Mais un revenu sans

⁸ André GORZ, « L’allocation universelle : version de droite et version de gauche », *La Revue nouvelle*, n° 81-4, Bruxelles, 1985, p. 419-428 ; André GORZ, « On the Difference between Society and Community, and why Basic Income Cannot by itself Confer Full Membership of Either », in Philippe VAN PARIJS (sous la dir. de), *Arguing for Basic Income*, Verso, Londres, 1992, p. 178-184.

⁹ Yannick VANDERBORGHT et Philippe VAN PARIJS, *L’Allocation universelle*, La Découverte, coll. « Repères », Paris, 2005, Chap. 4.

contrepartie n'est-il pas intrinsèquement injuste ?

À côté des questions de financement soutenable ou d'administration efficace, la question de la justification éthique de l'allocation universelle s'est dès lors rapidement profilée comme centrale dans le débat de plus en plus ample dont l'allocation universelle a fait l'objet, en Europe et au-delà, à partir du milieu des années 1980. Pour défendre l'allocation universelle dans nos sociétés pluralistes, on ne peut pas se contenter de montrer qu'elle favorise le développement de la sphère autonome, ce qui est évident, mais insuffisant.

Il faut aussi montrer que son instauration peut s'autoriser d'une conception plausible de la justice sociale. C'est ce que j'ai tenté de faire dans mon livre *Real Freedom for All*¹⁰, dont la thèse centrale est sommairement présentée en français dans *Repenser la solidarité*. Et au sein du BIEN (Basic Income European Network), fondé à Louvain-la-Neuve en 1986 et devenu en 2004 le Basic Income Earth Network, le lien entre allocation universelle et justice sociale a été d'emblée bien plus au centre de la réflexion et des débats que le lien entre allocation universelle et sphère autonome¹¹.

Dans un univers mental qui donne la priorité à la justice sociale, le triangle représentant l'importance relative des trois sphères reste pertinent. Aucune formation politique démocratique, aujourd'hui, ne peut se priver de faire appel à une conception libérale-égalitaire de la justice, entendue comme une conception de la justice qui associe un égal respect à l'égard des diverses conceptions de la vie bonne dans nos sociétés pluralistes et un souci d'égaliser les possibilités ouvertes à chacun.

Si les doctrines des partis politiques diffèrent les unes des autres, ce n'est donc pas – ou de moins en moins – au niveau des traits fondamentaux de la conception de la justice à laquelle ils font appel, mais plutôt au niveau de l'interprétation précise de chacun d'eux. Ainsi les « possibilités » sont-elles réductibles au pouvoir d'achat ? Le « chacun » couvre-t-il les seuls habitants de sa région ou de sa nation ou l'humanité entière, la seule génération présente ou toutes les générations à venir ? En outre, les doctrines diffèrent aussi dans leur appréciation de l'efficacité des divers instruments disponibles (« marchands », « étatiques » ou « autonomes ») et du sérieux avec lequel ils œuvrent vraiment, sans naïveté ni

¹⁰ Philippe VAN PARIJS, *Real Freedom for All. What (If Anything) Can Justify Capitalism ?*, Oxford University Press, Oxford, 1995.

¹¹ Voir notamment les articles publiés dans la revue électronique *Basic Income Studies* ([//bepress.com/bis](http://bepress.com/bis)).

hypocrisie, au service de l'égal respect et de l'égalisation des possibilités.

Si le mouvement écologiste peut et doit continuer à défendre et promouvoir certaines formes d'activités autonomes, ce n'est pas au nom d'une conception radicalement différente de la justice, mais au nom de sa propre interprétation, plus radicale et plus honnête que d'autres sans doute, de la conception libérale-égalitaire de la justice, donc de ce qu'il est légitime (mais pas toujours apprécié) d'appeler un « libéralisme de gauche », une articulation des idéaux de tolérance et de solidarité respectivement ancrés dans les traditions libérale et socialiste.

« Continuez ! »

La trajectoire schématisée ci-dessus semble m'avoir éloigné de la pensée d'André Gorz. Mais il n'est pas resté sur place non plus depuis nos premiers échanges. En 1990, je lui envoie, dès avant sa publication¹², le texte de la conférence que je suis allé faire à Harvard à l'invitation de John Rawls et Amartya Sen et dans laquelle je formule pour la première fois l'essentiel de mon argumentation philosophique en faveur de l'allocation universelle. Il me répond peu après :

J'ai lu « Why Surfers Should Be Fed » et, tout en étant d'accord avec la conclusion, j'ai retrouvé le malaise que provoque chez moi cette école de pensée anglo-saxonne à laquelle se rattachent d'autres partisans du *basic income*. Pourquoi ? Parce que l'argumentation demeure sur le plan d'une logique quasi-algébrique et que la justice n'est pas réductible à cela. Elle est fondée aussi sur un sens du normatif qui précède toute rationalisation possible. On peut passer du normatif à la formalisation logique et juridique mais on ne peut partir de celle-ci pour couvrir le chemin inverse. Bref il me manque les intraduisibles *lebensweltlichen Interessen und Zusammenhänge* qui font que les individus peuvent se sentir « chez eux » dans l'espace social où ils vivent. Or *notre* problème, c'est que personne ne se sent plus « chez soi » dans cette (non-)société, surtout pas les 15-25 ans, et que l'allocation de base, en leur permettant de surfer à Malibu, n'y changera pas grand-chose. C'est une chose de *choisir* une vie faite de surfing et de frugalité, c'est autre chose de n'avoir d'autre choix. Bien sûr, on peut arguer qu'avec l'allocation universelle, tout le monde aura le choix de varier ses modes de vie. Mais il faudra, pour cela, des politiques spécifiques en plus du *basic income*. Cela dit, je trouve ce débat stimulant. *Much love from both of us to you both.* (7 novembre 1990)

Ce débat, nous l'avons poursuivi, au fil de quelques lettres, de l'une ou l'autre visite à Vosnon (Aube), de nos publications respectives. Fin 1996, je lui envoie *Refonder la solidarité*. Sa réponse ne tarde pas :

¹² Philippe VAN PARIJS, « Why Surfers Should Be Fed. The Liberal Case for an Unconditional Basic Income », *Philosophy and Public Affairs*, n° 20, 1991, p. 101-131.

Vous êtes le premier auteur qui me dédie son livre. Et vous avez trouvé les mots qui pouvaient le mieux me faire rougir de plaisir confus. En vous lisant, je me rappelle qu'il y a presque quatorze ans, vous m'avez envoyé une longue liste de questions plus pertinentes les unes que les autres auxquelles je n'ai jamais répondu, ne serait-ce que pour vous remercier de m'avoir si bien lu. Peut-être n'étais-je pas armé pour bien répondre. Nous nous sommes rencontrés ensuite. C'étaient, pour Dorine et moi, des moments de grand bonheur passés avec vous et les vôtres. Entre-temps, je me suis rallié depuis six mois à l'allocation universelle à « inconditionnalité dure » comme disent Caillé et Insel, un revenu social suffisant (et non minimal) pour quatre raisons différentes de celles que vous donnez. À terme impossible à financer par redistribution/prélèvement. Il y était fait allusion seulement dans l'article que Jacques Robin et moi avons écrit pour *Le Monde*. Peut-être aurons-nous l'occasion d'en parler avant la fin de l'année. Avec ma grande et très émue affection. (19 janvier 1997).

Les quatre raisons évoquées dans la lettre sont celles qu'André Gorz développe au chapitre IV de *Misères du présent, richesse du possible* :

- une allocation universelle inconditionnelle est « le meilleur levier pour redistribuer aussi largement que possible à la fois le travail rémunéré et les activités non rémunérées » ;

- « si l'on veut que l'allocation universelle serve au développement d'activités bénévoles, artistiques, culturelles, familiales, d'entraide, etc., il faut alors que l'allocation universelle soit garantie inconditionnellement à tous » ;

- « l'allocation universelle est le mieux adaptée à une évolution qui fait du niveau général des connaissances la force productive principale » ;

- « l'allocation universelle d'un revenu social inconditionnel correspond le mieux à l'économie qui se dessine », où la production distribue « à un nombre décroissant d'actifs un volume décroissant de rémunérations et de salaires », car « penser jusqu'au bout de ses implications l'allocation universelle d'un revenu suffisant équivaut à une *mise en commun* des richesses socialement produites »¹³.

Cette argumentation socioéconomique peut paraître très différente de l'argumentation philosophique « libérale-égalitaire » que je propose dans « Why Surfers Should Be Fed » ou dans *Real Freedom for All*. Elle en est strictement complémentaire. Avec ces classiques de la tradition « libérale-égalitaire » que sont Rawls, Dworkin et Sen, je partage la conviction éthique fondamentale que la justice se doit d'articuler un égal respect pour les conceptions de la vie bonne qui se côtoient dans nos sociétés pluralistes et un égal souci des intérêts de chacun. Mais cette conviction éthique ne peut se préciser dans des principes et se concrétiser

¹³ *Misères du présent, richesse du possible*, op. cit., p. 140-149.

dans des institutions que sur la toile de fond d'une image stylisée de notre société et en particulier de notre économie. La raison pour laquelle j'arrive à des conclusions différentes de celles de Rawls, Dworkin ou Sen, en particulier en ce qui concerne la justification d'une allocation universelle, est que l'image stylisée de la réalité socio-économique que j'estime devoir adopter diffère crucialement de la leur¹⁴. Or cette image, c'est précisément celle qui transparait dans la séquence des arguments proposés par André Gorz.

Jointe à notre proximité dans les valeurs, cette proximité dans l'analyse ne pouvait manquer de faire de nous des compagnons de lutte. C'est donc sans surprise, mais bien sûr avec plaisir et gratitude, que j'ai lu en finale d'une lettre reçue quelques mois plus tard : « Enfin, je viens d'adhérer au BIEN. Continuez. » (15 octobre 1997).

Continuer, c'est ce qu'il nous faut faire sans répit. Et maintenant plus que jamais, maintenant qu'André Gorz n'est plus là pour continuer avec nous. Sans nous embarrasser d'orthodoxie à l'égard de l'inspirateur, mais sans jamais faire taire l'interpellateur. Et portés, comme il l'était, par l'espoir d'« instaurer entre les hommes et les femmes, et entre les peuples, des relations moins mutilantes, plus sereines, plus fraternelles ».

¹⁴ Voir Philippe VAN PARIJS,. « *Egalitarian Justice, Left Libertarianism and the market* », in (Ian Carter, Stephen de Wijze et Matt Kramer (sous la dir. de), *Hillel Steiner and the Anatomy of Justice*, Routledge, Londres, 2009.